



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Hauts-de-France

AG/SC/VR/CR/validé le 10/12/2018

Réunion de Bureau du 9 novembre 2018, à Arras

Diffusion :

Mmes et MM les membres du Bureau
MM Claverie, Bourgois et Minier
MM Billiez, Meunier et Baillet
Mmes et MM les délégués territoriaux

Etaiet présents :

Alain GRISET, Président
Luc POTTERIE, Premier Vice-Président
Gabriel HOLLANDER, Vice-Président
Zéphyrin LEGENDRE, Vice-Président
Philippe HARCHIN, secrétaire adjoint
Henry-Luc PRIMONT, secrétaire adjoint
Francis DUQUESNE, secrétaire adjoint
Jean-Luc DUWICQUET, secrétaire adjoint
Patricia DUCANGE, secrétaire adjointe
Marie-José ORLOF, secrétaire adjointe
Alain LANGLET, secrétaire adjoint
Jean-Paul AMADEI, secrétaire adjoint

Etaiet excusés :

Geneviève SABBE, Vice-Présidente
Laurent RIGAUD, Vice-Président
Stéphane COFFIN, Trésorier
Jean-Philippe DUBIQUET, Trésorier adjoint
Hervé CATRAIN, secrétaire
Laetitia LEBRIEZ, Première secrétaire adjointe
Christophe PETIT, secrétaire adjoint
Maryse DELACHE, secrétaire adjoint
Claire JOLY, secrétaire adjointe
Philippe DOUBLET, secrétaire adjoint
Jean-Marie VERWAERDE, secrétaire adjoint
Sébastien GARIGLIETTI, secrétaire adjoint

Poste vacant :

Bernard BARÉ, secrétaire adjoint, démissionnaire

Assistaient également :

Simon CLAVERIE, secrétaire général, directeur des services
Jean-Yves BOURGOIS, secrétaire général adjoint - territoires

Secrétariat de séance : Christine RABAT

Ordre du jour

<i>INTITULE</i>	<i>PAGE</i>	<i>DELIBERATION</i>	<i>ANNEXE</i>
Accueil du Président	373		
Adoption du compte rendu de la réunion de Bureau du 28 mai	374		
Santé des apprentis et sécurité routière	374	2018-306	
Propositions cotisations à organismes extérieurs 2018	375	2018-307	
Projets de partenariats / conventions avec des EPCI de la Zone centre	376	2018-308	1
Concours EQUI JUNIOR 2018 Saumur	380	2018-309	2
Conseil départemental de l'Oise - Appel à projet Pacte Territorial en faveur de l'Emploi et de l'Inclusion Sociale pour la période 2019-2022	381	2018-310	3
Situation rentrée 2018 du Centre de formation CMA	382	2018-311	
Promotion de l'offre de formation	384	2018-312	
Cérémonies des vœux 2019	386	2018-313	
Sollicitation agence spécialisée dans le repérage des articles de presse sur la CMA Hauts-de-France	387	2018-314	
Retour sur la convention CMA des agents du 7 septembre 2018	389	2018-315	
Prise en charge des frais de missions des agents	390	2018-316	4
Information sur l'organisation comptable de la CMA	391	2018-317	
RH - expérimentation du Télétravail	393	2018-318	
Titularisations	394	2018-319	
Note sur le licenciement pour abandon de poste d'un agent de la CMA	394	2018-320	
Note de Conjoncture CMA HDF	395	2018-321	
Implantation de la CMA à DOUAI : décision de maîtrise d'ouvrage et de recours à un programmiste	396	2018-322	

ACCUEIL DU PRESIDENT ALAIN GRISET

M. le Président GRISET accueille ses collègues et les remercie pour leur présence à cette séance de bureau exceptionnelle.

Avant de commencer l'examen des délibérations M.le Président GRISET souhaite partager deux informations :

1 - Bâtiment EurArtisanat : Le bâtiment va enfin être livré pour la fin de l'année. **M.le Président GRISET** remercie à nouveau **MM. DUBICQUET ET SPRIMONT** pour le suivi du chantier et explique les problématiques rencontrées avec les entreprises. La CMA a même dû prendre l'initiative de faire nettoyer le chantier. Une 1ère visite des pompiers a eu lieu et une 2ème visite de sécurité est programmée le 5 décembre. Le déménagement, quant à lui, est prévu fin décembre. Début janvier les 5 anciens sites seront fermés. EurArtisanat sera le bâtiment le mieux conçu sur le territoire de Lille avec, au-delà des services aux entreprises, 300 places dans l'amphi, 350 places de parking, une restauration pédagogique. Ce site devra être un centre de profit pour la CMA.

2 - Projet de Douai : Après beaucoup de tergiversations depuis de nombreuses années ce projet va enfin aboutir. Suite à une réunion avec le Président de la CAD une proposition d'un dispositif sécurisé juridiquement a été effectuée : La CMA prendrait la maîtrise d'ouvrage qu'elle déléguerait à la CAD afin que celle-ci construise le bâtiment. Le terrain serait cédé à la CMA pour 1 euro. Pour ce projet la CMA conventionnera avec la Région et la CAD. Au final le coût pour la CMA pour un bâtiment dont elle sera propriétaire sera de 20% (budget du projet : 25 Millions d'€). Une délibération sera proposée tout à l'heure au Bureau.

M SPRIMONT donne son avis sur ces deux projets : pour le projet Eurartisanat il confirme que tout est mis en oeuvre pour tenir les délais. **MM.DUBIQUET, MINIER** et lui-même font des passages réguliers sur le chantier. Le courant doit être mis en place aujourd'hui. Les pré-Opérations Préalables à la Réception ont eu lieu et les OPR définitives seront effectuées quand le chantier sera propre. Il déplore l'organisation défaillante des entreprises. Pour le projet de Douai, **M. SPRIMONT** remercie **M. le Président GRISET** pour son investissement sur ce dossier qui a permis de faire évoluer ce projet favorablement. Un terrain d'entente a été trouvé, les membres de la CT de Douai et les organisations professionnelles sont d'accord. La mairie de Douai est également prête à suivre.

M DUWICQUET souhaite connaître les formations qui seront dispensées dans ce nouveau CFA.

M CLAVERIE précise qu'il s'agira de formations pour les métiers du bâtiment (orientation sur étanchéité et rénovation du bâtiment), mais également les métiers de services (aide à la personne, restauration) et des espaces de formation générale et technologique. Par ailleurs il faut aussi comprendre que des formations nouvelles auxquelles on ne pense pas aujourd'hui pourront s'avérer utiles ; ce bâtiment devra donc être modulaire.

M.le Président GRISET approuve : il faut des bâtiments qui soient capables de répondre à tout moment à une formation non connue aujourd'hui mais qui pourra s'avérer nécessaire pour les entreprises dans quelques années. Il est nécessaire de suivre l'évolution des métiers et pour cela d'avoir un bâtiment évolutif.

Mme DUCANGE souhaite savoir si un hébergement est prévu sur le site de Douai.

M. le Président GRISET confirme qu'un hébergement doit être prévu sur ce site ; des formations innovantes peuvent attirer des jeunes des autres arrondissements. De plus la gare sera à 100 m du centre de formation ce qui constitue un atout.

M.LEGENDRE précise que, suite à ses visites des différents sites de la CMA, il constate que la demande sur l'hébergement est forte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 22 OCTOBRE 2018

Aucune remarque n'est faite.

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-306

PARTENARIATS

Point N°1 : Santé des apprentis et sécurité routière

• Contexte

Les Conseillers Principaux d'Education et autres personnels éducatifs se réunissent désormais régulièrement (calendrier annuel de la Direction de la Formation) au sein de la Cellule Educative régionale.

Ces acteurs de l'éducatif (CPE, intervenants sociaux, médiateurs...) ont travaillé lors de leur dernière rencontre en septembre sur un programme régional d'actions en priorisant les thèmes à aborder durant l'année 2019.

La sécurité routière est un axe préoccupant et il semble que le Ministère de l'Intérieur ait des fonds disponibles à allouer pour des campagnes de sensibilisation.

Une rencontre prévue le 30 octobre 2018 avec le service régional de La Sauvegarde du Nord va permettre par ailleurs de déterminer les chantiers qui vont être mis en avant par cette organisation.

La Sauvegarde du Nord regroupe aujourd'hui 80 services en Hauts-de-France et travaille sur les champs de l'addictologie, du handicap, de l'inclusion sociale, et de la santé.

• Propositions

• Débats :

M. le Président GRISET présente la délibération : on constate en France que c'est dans la population des jeunes de moins de 25 ans que l'on dénombre le plus d'accidentés de la route. L'idée est d'organiser un concours et de prévoir un module sur la sécurité routière dans chaque antenne formation de la CMA.

Le Bureau décide de mettre en œuvre le programme régional d'action éducative pour les apprentis incluant les actions liées à la sécurité routière (en lien avec la convention nationale sur ce sujet).

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 2018-307

PARTENARIATS

Point N°2 : Propositions cotisations à organismes extérieurs 2018

• Contexte

Le Contrat de mandature 2017-2021 a inscrit au cœur de ses priorités le renforcement de la présence territoriale (deuxième engagement) et placé son action sous le signe du service à l'entreprise artisanale. Les partenariats locaux existants sont donc à consolider et optimiser, en parallèle les nouveaux partenariats pouvant engendrer un effet levier sur le tissu artisanal sont recherchés.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent plusieurs demandes de structures partenaires de la CMA, qui doivent être traitées dans l'attente de la mise en application en 2019 du Règlement de gestion des cotisations et subventions CMA (cf. point précédent dans l'ordre du jour du présent dossier de Bureau).

Présentation des demandes :

Amiens

La Chambre départementale de la Somme était membre du Bureau et du Conseil d'Administration de l'interconsulaire Somme, association aujourd'hui présidée par Fanny Ruin, présidente de la CCI Amiens-Picardie.

Lors du Conseil d'Administration de l'interconsulaire tenu le 21 septembre 2018 dernier, la participation de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Hauts-de-France à cette association interconsulaire a été réaffirmée et les statuts de l'association vont être renouvelés en tenant compte de la création de la Chambre de région au 1er janvier 2018.

Pour rappel, l'objet de cette association est :

- de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions concertées d'information et de promotion économiques décidées d'un commun accord par les chambres membres de l'interconsulaire
- d'encourager, coordonner, favoriser les initiatives jugées utiles au développement économique du département
- faciliter entre les chambres le développement des échanges de tous ordres.

Par ailleurs, pour rappel, une convention est passée entre l'interconsulaire et l'Etat portant création d'un fonds départemental de revitalisation (FDR) abondé par les contributions des entreprises soumises à l'obligation de revitalisation (en cas de suppression d'emplois). Le fonds intervient dans les cas :

- de contribution financière à l'amélioration des offres d'implantation remises à des porteurs de projets par les acteurs locaux (priorité à implantation exogène)
- de soutien financier à des projets innovants ou à des investissements structurants dont le financement dans le cadre des dispositifs existants serait insuffisant
- de soutien à des filières retenues comme stratégiques par les élus et les acteurs économiques du département

Cette convention a été prorogée par avenant jusqu'au 17 juillet 2020.

Mme Geneviève Sabbe en sa qualité de Présidente de délégation de la Somme est membre du Bureau et du CA de l'association interconsulaire.

Lors du CA réuni le 21 septembre dernier, les comptes de l'association ont été approuvés et le montant des cotisations annuelles attendues de chacun des membres fixé à **1 000 €**.

Arras

La commission territoriale réunie par Thibaut Salomé et Ghislaine Roger Villedieu le 17 septembre dernier a examiné la demande de cotisation 2018 de **200 €** adressée par **Initiative Grand Arras**.

La qualité des relations partenariales et le travail effectif de dossiers pour l'obtention de prêts d'honneur pour les porteurs de projets ont été mis en avant et la commission a rendu un avis favorable à la demande de cotisation de 200 € ainsi soumise au Bureau.

- **Propositions**

Il est proposé au Bureau de valider ces propositions de cotisations et en contrepartie d'indiquer aux bénéficiaires l'obligation de communiquer via les différents canaux à leur disposition (presse, journal municipal, réseaux sociaux) sur le soutien de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France aux actions et opérations menées.

- **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération

M. le Président GRISET apporte une précision sur les 1.000€ demandés par l'association interconsulaire Somme. Même si cette structure ne devrait plus exister, le Président propose le paiement de la cotisation 2018 et laisse le soin à **Mme SABBE** d'assister, si elle le souhaite, à la prochaine réunion et d'informer l'association qu'il n'y aura plus de subvention pour l'année 2019.

Le Bureau de valider l'ensemble des propositions de soutien présentées ci-dessus:

- **Association Interconsulaire Somme : cotisation de 1000€**
- **Initiative Grand Arras : cotisation de 200€.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-308

PARTENARIATS

Point N°3 : Projets de partenariats / conventions avec des EPCI de la Zone centre

- **Contexte**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRÉ, les EPCI travaillent en lien étroit avec la collectivité régionale, désignée chef de file unique du développement économique, et élaborent des conventions ad hoc pour permettre le développement des entreprises de leur territoire.

Sur le spectre large des entreprises artisanales, ces EPCI se tournent vers la CMA pour solliciter son expertise et mobiliser ses capacités d'accompagnement de ce tissu artisanal essentiel à la santé économique des territoires ruraux comme urbains.

En outre, dans son contrat de mandature, la CMA devenue régionale a placé au coeur de ses priorités de **renforcer sa proximité avec les territoires**, leurs artisans mais aussi leurs acteurs publics locaux, tels que les élus des EPCI.

Depuis plusieurs mois, un état des lieux des partenariats existants, caduques, renouvelés ou avortés a été dressé sur la zone centre.

Une feuille de route des priorités par commission territoriale a été établie, des travaux techniques ont été réalisés avec les services des collectivités concernées.

A ce stade, ont pu être élaborés **plusieurs projets de conventions**, sous l'égide des commissions territoriales de Béthune, Péronne et Amiens.

Ces projets sont soumis à avis du bureau de la CMA HDF, parallèlement, ils seront soumis aux instances délibératives des collectivités correspondantes.

Partenariat CMA HDF / CABBALR (CT de Béthune)

Le projet de convention joint en annexe 1 est centré sur la nécessité de dédier des ressources expertes à élaborer un diagnostic et à assurer un accompagnement des entreprises artisanales des communes rurales de l'agglomération.

En effet, depuis la fusion des EPCI, la physionomie du territoire a considérablement évolué et la part du développement économique à flécher sur la partie rurale est prégnante.

De même, ce partenariat coïncide avec la volonté de l'agglomération de définir ses modalités de mise en oeuvre de la compétence Commerce (englobant l'artisanat).

Le projet de convention devrait être soumis aux élus de la CABBALR en octobre 2018. Le démarrage de la convention est souhaité à partir de janvier 2019 pour couvrir 4 années d'actions ; il prévoit une participation annuelle de la CABBALR de 60 000 € visant le cofinancement d'un poste de conseiller économique à plein temps sur ce périmètre rural et de démarrer l'accompagnement par les entreprises artisanales du secteur Alimentaire en 2019.

Partenariat CMA HDF / CC Haute-Somme (CT de Péronne)

Historiquement, la CMA de la Somme avait noué un partenariat avec cette communauté de communes qui par ailleurs, accueille dans ses locaux l'antenne économique de la CMA à Péronne.

Le bilan des actions réalisées en 2017 (cf. Annexe 2) sur ce territoire a été dressé et adressé à la communauté de communes. Cependant, la période 2018 restait à formaliser conventionnellement, les actions étant poursuivies et menées par les collaborateurs de la CMA, mais la mise en oeuvre d'une nouvelle gouvernance et organisation au sein de la Chambre n'ayant pas permis d'anticiper le renouvellement de la convention pour 2018.

Suite à un travail mené avec la CCHS, est présenté ci-joint **le projet de convention 2018** (cf. Annexe 3) pour laquelle **la communauté de communes maintient un financement de 20 000 €** visant à permettre le déploiement de l'offre de services renouvelée de la CMA au bénéfice des artisans de la Haute Somme.

Par ailleurs, la CMA sera présente au prochain conseil communautaire de Novembre pour présenter le bilan des réalisations effectuées sur le territoire de la Haute Somme en 2017.

Le travail technique est d'ores et déjà programmé pour anticiper l'activité attendue en 2019, les élus du territoire étant désireux de maintenir une convention de durée annuelle et non pluriannuelle.

Partenariat CMA HDF/ CC Grand Roye (CT de Péronne)

Sur ce territoire Grand Roye nouvellement formé depuis la fusion des anciennes communautés de communes des territoires de Roye et Montdidier, Pays du Santerre, aucune convention avec la CMA ne préexistait, c'est pourquoi Mme Harel a souhaité rencontrer Mme Thiebaut Présidente de ce territoire fort d'un contrat de ruralité et de 464 entreprises artisanales. Une négociation sur le montant de financement que pourrait accorder l'EPCI est engagée, avec un programme d'actions proposé en faveur du développement de l'artisanat du territoire et une demande de cofinancement de la CMA de 30 000 € par an .

Ont pu être travaillés entre les partenaires un projet de convention joint **en annexe 4** et développant les axes partenariaux suivants:

Axe 1 : Mettre en oeuvre des actions d'accompagnement à l'emploi et à la formation (pour les publics jeunes comme pour les artisans déjà installés)

Axe 2 : Assurer la création et l'accompagnement des jeunes entreprises sur le territoire du Grand Roye

Axe 3 : Accompagner le développement des entreprises artisanales du territoire en fonction des spécificités sectorielles et des problématiques conjoncturelles qui les touchent : accès aux marchés publics, labellisation, immobilier d'entreprise, cession transmission...

Axe 4 : Conseiller et accompagner les chefs d'entreprises en difficulté pour les aider à se sortir des situations délicates

Axe 5 : Assurer la valorisation des entreprises artisanales du territoire via les dispositifs de la CMA HDF relatifs à la qualité (chartes qualité, Artisans en or, titres d'artisan et maîtres artisans...)

Axe 6 : Appuyer et soutenir les initiatives économiques du secteur

Le projet est en cours d'examen par les élus et services de la Communauté de communes et les négociations budgétaires sont engagées pour déterminer le niveau de ressources apportées par l'EPCI annuellement, sur une durée de convention prévue triennale.

Partenariat CMA HDF / CC Val de Somme /CCI/Chambre d'Agriculture (CT d'Amiens)

A l'instar du Pays du Coquelicot, la Communauté de Communes Val de Somme a souhaité s'appuyer sur l'expertise des consulaires pour instruire les dossiers d'aides économiques directes déposés par les entreprises du territoire. A cet effet, la CMA HDF s'engage aux côtés des autres consulaires présents sur le secteur, au travers de la convention proposée en **annexe 5**.

Il est à noter que dans le cas de dossier d'entreprises doublement immatriculées RGS/ RM , c'est la CMA HDF qui se verra attribuer l'instruction de la demande. **Le forfait s'élève à 400 € HT par dossier instruit.**

POUR INFORMATION

Par ailleurs, ont été engagés des contacts et mises en oeuvre des séances de travail avec les EPCI suivants autour d'axes correspondant aux enjeux et projets de chacun des territoires :

- Communauté de Communes du territoire Nord Picardie (CT d'Amiens)

Axe 1 : Disposer d'éléments de diagnostic de l'état de l'artisanat sur la Com de Com pour cerner les enjeux spécifiques à l'artisanat du territoire

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi en local en mobilisant les outils et atouts de la CMA : développeurs de l'apprentissage, actions vers les collègues, immersions dans les centres de formation de proximité, formation continue des artisans

Axe 3 : Rendre visible, valoriser et démultiplier la reconnaissance de la qualité artisanale du territoire (ex de plusieurs artisans cités, artisans en or, stars et métiers etc)

Axe 4 : Assurer une présence physique renforcée de la CMA sur le territoire (système de permanence utile et productive à réfléchir, délocalisations de Starts infos, Start solutions etc. pour les créateurs d'entreprises artisanales...)

Axe 5 : Faciliter l'accès à l'information et aux marchés publics pour les artisans du territoire (réunions sur Artimarchés et lien avec le référent Commande publique de la CC à faire, appui sur les associations d'entrepreneurs etc.)

- Amiens Métropole (CT d'Amiens)

est envisagé un projet d'accord-cadre sur trois ans à partir de Janvier 2019 avec une déclinaison financière et des objectifs révisés annuels :

Axe 1 : Réalisation d'études /diagnostics de l'artisanat de la métropole dans une approche par îlots (St Leu, une commune plus rurale etc.)

Axe 2 : Développer la démarche qualité / valorisation des artisans de la métropole amiénoise

Axe 3 : Développer l'accompagnement des entreprises artisanales du secteur : secteur de l'artisanat prioritaire restant à déterminer sur la première année et assurer un suivi particulier des dossiers d'artisans examinés en commission d'indemnisation liée aux travaux du BHNS (Bus à Haut Niveau de Services)

Axe 4 : Développer des actions partenariales sur la création (Amiens métropole ayant engagé un chantier avec CCI et BGE et ADIE, toutes structurées financées)

Axe 5 : Favoriser l'accompagnement à l'accès aux marchés publics (Artimarchés)

Axe 6 : Expérimenter des innovations du type click and collect : service de préparation de commande à la demande du client...

- **Communauté de Communes Campagnes de l'Artois (CT d'Arras)**

Axe 1 : Mettre en lumière les métiers de l'artisanat et leur apprentissage comme vecteur d'insertion professionnelle

Axe 2 : Accompagner les porteurs de projets artisanaux par des prestations individuelles et collectives (Réunions d'information, rdv d'accompagnement individuel dans le cadre de permanence)

Axe 3 : Réaliser un diagnostic de l'artisanat de la CCCA via la visite / diagnostic d'entreprises sur 3 années

Axe 4 : Développer une stratégie territoriale et des moyens d'interventions adaptés au maintien et au développement des activités et des emplois des entreprises artisanales et commerciales

Axe 5 : Répondre aux enjeux fixés par le Communauté de Communes dans son projet de territoire

Axe 6 : Accompagner les entreprises artisanales du territoire en fonction des spécificités sectorielles et des problématiques conjoncturelles qui les touchent (ex : circuits courts pour le secteur de l'alimentation, sous-traitance, accès aux marchés publics, labellisation, développement durable, immobilier d'entreprise, Cession transmission...)

Axe 7 : Conseiller et accompagner les chefs d'entreprises en difficulté pour les aider à se sortir des situations délicates.

- **Communauté de communes Est de la Somme (CT de Péronne)**

Axe 1 : Favoriser de manière partenariale avec l'EPCI et la plateforme Initiative Somme la création d'entreprises artisanales pour favoriser l'emploi local

Axe 2 : Assurer un diagnostic de l'artisanat du territoire, prioritairement sur l'alimentaire et les services en lien avec les objectifs de redynamisation des centres bourgs

Axe 3 : Développer les démarches de qualité artisanale et les valoriser en partenariat étroit

Axe 4 : Développer et renforcer l'accompagnement des entreprises artisanales sur la transmission-reprise, véritable enjeu spécifique au territoire

Axe 5 : Favoriser l'accès des entreprises artisanales à la commande public en renforçant l'information sur la plateforme Artimarchés et l'accompagnement proposé par la CMA HDF

En fonction de l'avancée des négociations en cours, les projets de conventions correspondants pourraient être soumis à validation du Bureau de la CMA HDF prévu en décembre 2018.

Annexe 1 :

annexe 1 : projet de convention 2019-2021 CMA HDF - CABBALR (Béthune-Bruay Artois Lys Romane) - CT de Béthune

annexe 2 : bilan 2017 Communauté de communes Haute Somme - CT de Péronne

annexe 3 : projet de convention 2018 CMA HDF - CCHS (Haute-Somme) - CT de Péronne

annexe 4 : projet de convention 2019 - 20 CMA HDF - Grand Roye - CT de Péronne

annexe 5 : Convention interconsulaire CCI /Chambre d'agriculture/ CMA HDF / CC Val de Somme - CT d'Amiens

Il est proposé aux membres du Bureau de valider les projets de conventions présentés et de prendre connaissance de l'état d'avancement des différents partenariats initiés sur la zone centre.

- **Débats :**

M. le Président GRISET présente la délibération et constate une belle progression quant aux conclusions de partenariats et conventions. Les délégués territoriaux ont pris leurs marques, ils travaillent sur des projets de convention, lesquels sont étudiés par les commissions territoriales avant présentation au Bureau. **Mme ANDRICQ**, déléguée territoriale de la zone centre a particulièrement bien avancé sur ce sujet.

M. BOURGOIS précise que presque la totalité des EPCI ont été rencontrés ; il en reste à rencontrer dans la zone sud.

M. le Président GRISET salue le travail d'équipe entre les collaborateurs, les élus de la CMA et les EPCI.

Mme ORLOF indique la difficulté qu'elle rencontre pour concrétiser une signature de convention dans les grandes communes comme Calais. Il est plus simple de travailler en ruralité.

M. le Président GRISET rappelle qu'il est important d'associer également les conseillers départementaux et de les inviter par exemple lors d'une réunion de commission territoriale.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à finaliser et signer les conventions de partenariat avec les EPCI suivants :

- **Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane**
- **Communauté de Communes Haute-Somme**
- **Communauté de Communes Grand Roye.**

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-309

PARTENARIATS

Point N°4 : Concours EQUI JUNIOR 2018 Saumur

- **Contexte**

L'antenne de Beauvais du Centre de Formation d'apprentis participe depuis 2 ans au concours « Equi Junior » de Saumur. Ce concours se déroule le 22 novembre 2018 et s'adresse aux apprentis BTM maréchal ferrant 1^{ère} et 2^{ème} année. Le coût de 649 € correspond à l'hébergement de 12 apprentis garçons, 2 apprentis filles et la formatrice Madame Julie Jeuland. Le repas du vendredi est offert par les organisateurs. (devis en pièce jointe)

Annexe 2 : devis et budget prévisionnel

- **Proposition**

Prise en charge par la CMA des frais d'hébergement des apprentis BTM participant au concours et mettant ainsi à l'honneur l'antenne de Beauvais et cette formation unique dans la Région.

- **Débats :**

M. le Président GRISET présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide de prendre en charge la participation de nos apprentis et de leur formatrice au concours « Equi Junior » de Saumur afin de valoriser cette formation rare.

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-310

PARTENARIATS

Point N°5 : Conseil départemental de l'Oise - Appel à projet Pacte Territorial en faveur de l'Emploi et de l'Inclusion Sociale pour la période 2019-2022

- **Contexte**

Le Conseil Départemental de l'Oise a lancé un appel à projet dans le cadre du Pacte Territorial en faveur de l'Emploi et de l'Inclusion Sociale pour la période 2019-2022. La CMA présente aux côtés du Conseil Département de l'Oise a rencontré les acteurs de la Direction de l'action territoriale et de l'insertion afin de coller au plus près de leurs attentes en matière d'accompagnement des personnes fragilisées qu'elles soient en activité ou en recherche de solutions.

4 fiches action concernant des mesures d'accompagnement dans et vers l'emploi et les mesures d'inclusion sociale ont ainsi été rédigées et proposées au Conseil Départemental :

Fiche action 1. « L'accompagnement individuel des artisans de plus de 3 ans d'activité, bénéficiaires du RSA ». Artisans n'arrivant plus à se dégager un revenu suffisant de leur activité.

L'objectif est de permettre une sortie dynamique, soit par le développement durable de leur activité afin d'acquérir une autonomie financière et de sortir du dispositif RSA, soit en les accompagnants vers une reconversion professionnelle pour un retour vers l'emploi. L'objectif est de 50 suivis individuels par an. Mme Inghelbrecht, agent de développement économique, sera en charge de ce suivi et y consacrera 65% de son temps. **La subvention demandée s'élève à 50 723 €.**

Fiche action 2. « Accompagnement des porteurs de projets artisanaux bénéficiaires du RSA et les jeunes chefs d'entreprises de moins de 18 mois d'activités ».

L'objectif est un accompagnement renforcé des porteurs de projets fragilisés. Cet accompagnement « social » orienté sur la situation de la personne porteuse d'un projet de création d'entreprise vient en complément de l'accompagnement STARTER. Mme Inghelbrecht est en charge de cette action et y consacrera 20% de son temps. L'objectifs et de mener 20 suivis par an. **La subvention demandée s'élève à 21 348 €.**

Fiche action 3. « Action d'accompagnement à l'insertion des publics fragilisés par la découverte des métiers artisanaux dans les Centres de Formation et les entreprises ».

L'objectif est d'assurer 20 accompagnements de publics bénéficiaires du RSA ou susceptibles de l'être en recherche d'orientation professionnelle. Mme Niesen, conseillère en formation continue, sera en charge de cette action et y consacrera 20 % de son temps. **La subvention demandée s'élève à 19 903 €.**

Fiche action 4. « Action d'initiation à l'utilisation des outils numériques pour les personnes éloignées des technologies de l'information et de la communication ». Le public visé est composé de bénéficiaires du RSA ou personnes fragilisées éloignées du numérique. L'objectif est de mener 20 ateliers collectifs par an soit 80 ateliers pour 400 mesures individuelles sur 4 ans. M. Leroy agent de développement économique « numérique » sera chargé de cette action et y consacra 10 % de son temps. **La subvention demandée est de 8 811 €.**

Fiches action 1, 2, 3 et 4 en pièces jointes.

Annexe 3 : Courrier et 4 fiches d'action

- **Proposition**

Procéder à la validation de la réponse à l'appel d'offres du Conseil Départemental de l'Oise conformément au courrier d'accompagnement (**en pièce jointe**) rédigé au moment de la réponse à l'appel d'offre.

- **Débats :**

M. le Président GRISET présente la délibération et rappelle qu'il est important que la CMA réponde à cet appel à projet.

Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à mettre en oeuvre l'appel à projets du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du Pacte Territorial en faveur de l'Emploi et de l'Inclusion Sociale pour la période 2019-2022, conformément aux fiches actions présentées en annexes, sous réserve du vote du budget correspondant par le Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Point d'information 2018-311

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Point n°6 : Situation rentrée 2018 du Centre de formation CMA

- **Point d'information**

LES EFFECTIFS D'APPRENTIS

Au 9 octobre le CFA de la CMA comptabilise 6 082 apprentis ayant un contrat d'apprentissage enregistré.

A cet effectif s'ajoutent les futurs apprentis, aujourd'hui présents dans nos sections dans le protocole « - de 15 ans » : 103 apprenants.

A noter enfin que quelques dizaines de contrats d'apprentissage sont encore à l'enregistrement au sein du CFE.

Par rapport à N-1 même date,
nous accusons un retard de – 144 apprentis (contrats enregistrés).

Par rapport à la Convention du Conseil Régional, nous sommes avec 6 082 apprentis à :

76 % de taux de remplissage de la TOC (Taille Optimale Conventionnée)

58 % de taux de remplissage de la Capacité Maximale physique d'accueil.

LES EXAMENS DE LA SESSION JUIN 2018

A cette date, les résultats sont encore partiels, certains examens étant en attente de résultats ou encore en cours d'épreuves. Ils sont d'ores et déjà complets pour les diplômes de niveau V.

On enregistre :

En apprentissage :

Un total de 2 822 candidats présents et de 2 255 admis, soit un **taux de réussite de 79.91 %**

Les chiffres par niveau se déclinent comme suit :

Niveau V :	2 363 présents – 1 896 admis – 80.24 % de réussite,
Niveau IV :	406 présents – 327 admis – 80.54 % de réussite,
Niveau III :	53 présents – 32 admis – 60.38 % de réussite.

Sur tous les niveaux et dans toutes les antennes, des taux de 100 % de réussite sont enregistrés.

En formation continue :

434 candidats étaient présents, 383 ont été admis, soit un **taux de réussite de 89.63 %**.

Les apprenants de la Formation continue sont essentiellement inscrits sur du niveau V (CAP, MC, CTM et titres professionnels), soit 419 candidats présents, 379 admis et 90.45 % de réussite.

14 présents en niveau IV (CQP, Bac. Pro., BTM), 9 admis et 64.29 % de réussite,
1 présent en niveau III (BTS Après-Vente Auto), 1 admis.

Le Lycée Professionnel :

Sur les 23 élèves présents à l'examen (CAP Coiffure – MC Coiffure), 21 ont été admis, soit un **taux de réussite de 91.30 %**.

• Débats :

M. le Président GRISET présente la délibération. Les ressources des centres de formation vont désormais être en fonction du nombre d'apprentis ; chacun doit comprendre qu'il est nécessaire que les CFA soient remplis.

M. CLAVERIE confirme que le nombre d'apprentis est aux alentours de 6500 apprentis et fait remarquer que le nombre d'entreprises artisanales qui recrutent des apprentis stagne.

M. le Président GRISET informe qu'il organise une réunion avec les organisations professionnelles de l'alimentaire le 3 décembre pour évoquer le sujet.

Mme ORLOF fait remarquer que si ce n'est pas le CFA de la CMA qui forme les apprentis de la grande distribution, celle-ci va créer des CFA concurrents.

M. HARCHIN souhaite connaître la procédure pour faire une demande de création d'une formation notamment dans les nouveaux métiers du bâtiment.

M. le Président GRISET précise que ce sont les représentants de la profession qui identifient le besoin d'une nouvelle formation. Il leur appartient ensuite de faire une demande en adressant un courrier au Président de la CMA.

M. HOLLANDER souhaite des précisions sur les développeurs de l'apprentissage.

M. CLAVERIE explique que la CMA a répondu à un appel à projet du Conseil Régional pour 2019. Dès l'accord de la Région cette action, actuellement suspendue, pourra reprendre. La mission des

développeurs est de faire signer 125/150 contrats d'apprentissage à des entreprises qui n'ont pas pris d'apprentis depuis au moins 2 ans. En général les objectifs sont atteints voire dépassés.

M.le Président GRISET émet quelques réserves et souhaite qu'un prorata du nombre d'entreprise visitées et du nombre de contrat signés soit établi afin de vérifier l'efficacité de ce dispositif. Par ailleurs il est important de bien communiquer auprès des entreprises sur les évolutions favorables de la réglementation du contrat d'apprentissage : faible coût, possibilité pour le jeune de rester au CFA en cas de rupture, résiliation sans passer par le conseil des Prud'hommes...

M.CLAVERIE précise que l'évolution du stock des entreprises inscrites au RM amène à constater que les entreprises au régime normal deviennent de plus en plus rares au profit des micro entreprises qui ne recrutent pas d'apprentis faute d'un chiffre d'affaires suffisant.

M.DUWICQUET fait part de l'avancée de son travail sur ce sujet : une analyse concrète des moyens humains et matériels de la formation continue est en cours. Cette analyse permettra de voir comment approcher ce nouveau marché et définir des objectifs précis.

M.HOLLANDER propose que lors des réunions de CT soit abordé l'intérêt pour les entreprises de former des apprentis.

M.le Président GRISET confirme et propose que les CT organisent des petits déjeuners sur le thème de l'apprentissage

Le Bureau prend acte du point d'information relatif à la rentrée 2018 au Centre de Formation.

Délibération 2018-312

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Point n°7 : Promotion de l'offre de formation

• Contexte

CAMPAGNE DE COMMUNICATION RENTRÉE 2018

Information et rappel : Une campagne de communication a été lancée début septembre et va s'étaler jusqu'en novembre pour capter les publics stagiaires et apprentis.

La nature de cette campagne et les canaux utilisés sont inédits et ont été conçus pour être attractifs pour les 16-30 ans prioritairement et aussi pour donner une image différente de l'artisanat.

Voici les statistiques de la portée qu'a, à la date du 8 octobre, la campagne « **Ça passe crème** » :

Site internet :

11 900 visites comptées dont 80% sur mobile. => Mais il y a beaucoup plus de visites en réalité, qui ne peuvent être comptées (Pour une raison technique d'optimisation de chargement de page sur mobile, et à cause du RGPD qui ne compte pas les visites si l'internaute ne donne pas son accord)

> 325 demandes pour être rappelé par un conseiller

Facebook :

Nos publicités ont été vues 156 000 fois

7 744 personnes uniques ont cliqué sur nos publicités

> + 35 demandes en message privé pour être recontacté (en plus donc des 325, mais qui comprennent moins d'informations)

Snapchat :

Nos publicités ont été vues 1 743 300 fois, dont 230 000 "vues intéressées" (enclenchement et visionnage des vidéos au minimum quelques secondes)
21 2000 swipes (les swipes sont les "clics" pour SnapChat)

Deezer et applications mobiles :

2606 clics pour 215 000 "vues" (clip audio)

SEA (publicité textuelle sur les résultats Google):

300 000 vues
3 710 clics sur ces publicités

Nous souhaitons poursuivre cet élan et lancer une nouvelle campagne au printemps 2019 avec ce même ton décalé et à nouveau des vecteurs de communication ciblés pour les plus jeunes : sites d'écoute et de téléchargement de musique Spotify et Deezer, vidéos Youtube, radio skyrock, réseaux sociaux Snapchat etc.

Le budget prévisionnel de cette action 2019 est de 90 000 € (intégré au budget total Communication du CFA et de la Formation Continue).

PORTES OUVERTES (PO) ET EVENEMENTS

Informations et rappel : Les PO avaient jusqu'à aujourd'hui des formats différents selon les territoires.
En ex-NPDC il s'agissait de 3 jours en février.
En ex-Picardie il s'agissait de 5 à 6 demi-journées étalées de mars à mai.

Nous souhaitons désormais installer une période de Portes Ouvertes et d'évènements de février à juin.

Plusieurs temps forts communs se tiendraient en même temps dans les 18 centres de formation pour créer UN événement régional et relayer cela largement sur tous les médias (et faire le buzz) : Journée des Apprentis, Portes Ouvertes et Forum des métiers.

Journée des Apprentis : Challenge régional autour des gestes professionnels et du sport. Les collèges et établissements seraient invités. Cela créerait une émulation entre nos antennes (mêmes maillots « Futur Artisan ! » et compétition inter antennes) et surtout montrerait une image vivante et sympa des centres de formation de la CMA.

Portes Ouvertes : ouverture un samedi avec format plus familial (date à déterminer).

Forum des métiers (et de l'artisanat) : Des demi-journées, le mercredi certainement, pour témoigner et montrer les métiers dans nos laboratoires.

Les autres ouvertures au public seront décidées par les Délégués Territoriaux et chaque RUAP selon la réalité du territoire et le besoin de recrutement du centre.

● **Propositions**

Il est proposé au Bureau :

- une nouvelle campagne de communication au printemps 2019 ;
- l'organisation de Portes Ouvertes et événements de février à juin 2019.

● **Débats :**

M.CLAVERIE présente la délibération. Une nouvelle campagne dynamique de communication et la continuation des journées portes ouvertes dans les CFA sont proposées. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide d'autoriser :

- une nouvelle campagne de communication au printemps 2019 ;
- l'organisation de Portes Ouvertes et événements de février à juin 2019, selon le format décrit ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité
 Résultat du vote à mains levées :
 12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-313

COMMUNICATION

Point n°8 : Cérémonies des vœux 2019

- Contexte

Principes généraux d'organisation

En 2019, 25 cérémonies seront organisées à raison d'une cérémonie par arrondissement dans chacun des cinq départements de la Région Hauts-de-France.

Les dates et les lieux sont en cours de détermination sous l'égide des Délégués territoriaux. Une consolidation sera effectuée au niveau du service Organisation et coordination afin d'éviter les doublons autant que possible et de tenir compte des dates des vœux de nos principaux partenaires : Préfecture, Conseil régional, etc.

Prestations externalisées

- Animation sur scène,
- Gestion du son et de l'image
- Buffets traiteurs (sauf boissons fournies par la CMA a priori)

Thème 2019

Le thème retenu pour 2019 est **la numérisation des artisans** et l'appui apporté par la CMA HdF dans le cadre de son offre de service.

Les témoignages d'artisans illustreront ce thème sous plusieurs angles :

- La création et la mise à jour d'un site web
- Le e-commerce
- La présence sur les réseaux sociaux
- La présence sur une place de marché
- L'e-réputation
- Le Règlement général sur la protection des données
- La formation dispensée par la CMA
- Etc.

Déroulé type prévisionnel

Dans les villes préfectorales de département :

- Animation d'accueil par le robot Pepper
- Introduction et accueil par le/la Président(e) de Commission territoriale
 - Projection d'un film sur le rôle des CMA
 - Projection d'un film sur le numérique (en cours de réalisation)
 - Intervention de trois artisans témoin

Entreprise en cours de création

Entreprise installée

Entreprise dont le dirigeant, ou le conjoint, est en formation

- Mot de conclusion par le/la Président(e) de Délégation départementale
- Mot de conclusion par M. Griset, Président de la CMA HdF

Dans les autres villes :

- Idem sauf absence de l'animation par le robot Pepper et conclusion par le Président de Délégation départementale.

- **Proposition**

Il est proposé au Bureau de valider les principes généraux d'organisation des cérémonies de voeux de janvier 2019, le thème 2019 et le déroulé type prévisionnel tels que présentés ci-dessus.

- **Débats :**

M. le Président GRISET présente la délibération: il est proposé d'effectuer 25 cérémonies de voeux au mois de Janvier. Certaines dates restent à définir. Pour Amiens le choix du 31 Janvier est confirmé.

M.le Président GRISET souhaite que les buffets pour les 5 cérémonies départementales soient réalisés par le centre de formation de la CMA. Le thème retenu est la numérisation des artisans ; il est envisagé qu'un robot soit présent à l'accueil des 5 cérémonies départementales. Un film expliquant le rôle de la CMA sera projeté ; ce film devra être présenté en avant première lors du Bureau du 10 décembre.

M.le Président GRISET demande qu'il y ait au moins 4 artisans témoin et non 3.

Le Bureau décide de donner son accord sur l'organisation de 25 cérémonies de voeux en janvier 2019 selon le déroulé présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité
 Résultat du vote à mains levées :
 12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-314

COMMUNICATION

Point n°9 : Sollicitation agence spécialisée dans le repérage des articles de presse sur la CMA Hauts-de-France

- **Contexte**

La stratégie de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France repose sur cinq axes formulés dans le Contrat de mandature.

Outre l'engagement n°3 dédié à la communication orientée clients, les Elus du Bureau et de l'Assemblée générale, ont assigné au service communication un objectif de visibilité des actions de la Chambre auprès des institutionnels, des partenaires et du grand public en général.

L'un des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif sont les relations avec la presse. Les journalistes sont invités de manière systématique pour couvrir des événements, petits ou grands, de même que nous répondons à chaque sollicitation d'interview ou de demande d'information. Nous sommes aussi force de propositions de sujets (l'apprentissage, la création d'entreprises, la mise en valeur des études et notes prospectives, comme par exemple les études menées avec Pôle emploi, etc).

Nous avons connaissance des articles publiés grâce à un abonnement électronique à toutes les éditions de la Voix du Nord et par la mise en place de mots-clés sur Google. Les agents sur les territoires nous transmettent aussi régulièrement les articles publiés suite à des opérations sur place.

Motivation de la demande

Ce recueil de publications presse est cependant insuffisant pour plusieurs raisons :

- Nous ne sommes pas abonnés aux journaux d'information locale (exemple : l'Observateur du Valenciennois, Nord Littoral, etc) ou économiques (exemple : Eco 121, la Chronique du BTP, etc), hebdomadaires ou mensuels ;
- Nous n'avons pas la possibilité de suivre tous les reportages radio et Tv ;
- Nous n'avons pas la possibilité de suivre la presse distribuée uniquement sur le web.

Les retombées presse que nous recueillons actuellement sont certainement très en-deçà de la réalité des publications dont le service communication est à l'origine.

• Propositions

Afin d'obtenir et de diffuser un panorama assez complet de la présence de la CMA dans la presse, il est proposé de solliciter une agence spécialisée dans le repérage des articles publiés nous concernant et concernant notre écosystème (Monde consulaire, Etat, Conseil régional HdF, etc). Le principe consiste à lister un certain nombre de mots clés et de titres de presse (papier, web, TV et radio) et l'agence « scanne » en permanence ces deux indicateurs et réalise une revue de presse personnalisée.

Cette revue de presse peut, selon la demande, être fournie selon un rythme quotidien ou hebdomadaire. A réception de la revue de presse, il devient alors facile de la transmettre à toute personne concernée.

Les premières recherches montrent qu'un budget de 10 000 € HT annuels, permet d'atteindre un bon niveau de service rendu. Le prix comprend la programmation et la gestion des critères de recherche qui peuvent varier à la demande, un abonnement au service et l'acquittement des droits d'auteur.

Ce prix peut varier en fonction de nos exigences précises qui seront formulées dans un cahier des charges.

• Débats :

M. CLAVERIE présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide de donner son accord pour commander, après mise en concurrence, à une agence de suivi de retombées presse les prestations suivantes :

- un panorama précis des actions presse initiées par la CMA ;
- un panorama précis des articles dans lesquels nous sommes cités sans être forcément à l'origine de l'article et / ou reportage ;
- mettre à disposition des Élus et dirigeants de la CMA une revue de presse représentative de notre présence dans les médias.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Point d'information 2018-315

RESSOURCES HUMAINES

Point N°10 : Retour sur la convention CMA des agents du 7 septembre 2018

● Contexte

La CMA Hauts-de-France a réuni l'ensemble de ses agents à Amiens Mégacité le 07 septembre dernier afin de vivre la **première Convention du personnel**, en présence des membres du bureau notamment.

Au final, 702 collaborateurs en provenance de l'ensemble des antennes ont participé à la convention. Le transport des agents a été assuré par les responsables d'antenne via la location de bus ou l'utilisation de véhicule de service.

Cette convention a été organisée en plusieurs temps :

- Accueil / café des agents
 - Table ronde clients, collaborateurs et gouvernance le matin,
 - Déjeuner,
 - Atelier de travail collaboratif sur 5 thématiques l'après-midi :
 1. Le client au cœur de nos préoccupations
 2. La transversalité et la communication interne
 3. La transformation numérique de la CMA
 4. La pédagogie à l'heure du numérique
 5. La communication externe
- Mot de clôture et spectacle du magicien.

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé via Lumapps le 11 septembre dernier :

⇒301 réponses pour 702 participants à la convention

⇒87,3% des répondants ont noté la convention entre 6 et 10 (dont 54,4% entre 8 et 10)

⇒82,9% estiment que la convention doit être renouvelée

⇒83,2% des participants jugent la rencontre adaptée en terme de temps.

Les éléments qui ont été les plus appréciés :

- les ateliers qui ont permis de rencontrer des collègues d'autres antennes et de réfléchir ensemble aux futurs projets de la CMA
- les témoignages qui ont permis de mieux connaître les clients et de mettre en lumière le travail des agents interviewés
- le numéro de magie en clôture
- l'esprit convivial et informel de cette journée.

Les éléments qui ont été les moins appréciés :

la salle des ateliers était trop bruyante

le repas du midi a été jugé trop léger en quantité et trop rapide

le lieu (Amiens) a nécessité beaucoup de route pour certains agents.

Suggestions d'amélioration :

Prévoir le déjeuner sous une autre forme

Proposer une animation qui incite à échanger et à aller à la rencontre des collègues

Des ateliers plus longs et plus précis pour creuser davantage les thématiques

Repartir avec des solutions/propositions concrètes à la fin de la journée

Avis sur :

- 86,37% agents ont jugé la table ronde clients "satisfaisante/très satisfaisante"
- 80,39% agents ont jugé la ta table ronde collaborateurs "satisfaisante/très satisfaisante"
- 78,40% agents ont jugé la table ronde gouvernance "satisfaisante/très satisfaisante"
- 69,76% agents ont jugé les ateliers créatifs "satisfaisante/très satisfaisante"
- 86,37% agents ont jugé l'enchaînement des animations "excellent/satisfaisant"
- 77,74% agents ont jugé la prestation traiteur "moyennement satisfaisante/mauvaise"
- 84,71% agents ont jugé le lieu Mégacité "excellent/satisfaisant"
- 95,01% agents ont jugé l'accueil "excellent/satisfaisant".

Un bilan du contenu des ateliers sera établi par les membres du Comex afin d'en ressortir les propositions majeures effectuées par les collaborateurs.

- **Débats :**

M.CLAVERIE présente le point d'information.

M.le Président GRISET souhaiterait avoir lors d'un prochain bureau une information reprenant des grandes lignes des propositions faites par les collaborateurs lors de cette Convention.

Mme ORLOF confirme qu'il est essentiel qu'un retour sur les propositions faites en ateliers par les agents soit effectué.

M.POTTERIE a apprécié cette journée qui a permis aux agents de se rendre compte de la puissance de la CMA.

Le Bureau prend acte du point d'information relatif au bilan de la 1ère Convention des Agents CMA.

Délibération 2018-316

RESSOURCES HUMAINES

Point N°11 : Prise en charge des frais de missions des agents

- **Contexte**

Le bureau de la CMA Hauts-de-France examine le montant de la prise en charge des frais de missions des agents. Ces frais sont déterminés par décision de l'APCMA (circulaire n°2017-862-D).

Annexe 4 : Circulaire n°2017-862-D

- **Proposition**

Frais d'hôtels :

- Forfait de 55 € par nuitée dans les villes de moins de 200 000 habitants petit-déjeuner inclus.
- Plafond de 110 € par nuitée à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise, ainsi que dans les communes de plus de 200 000 habitants (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse) petit-déjeuner inclus (aux frais réels) - **au lieu de 70 € dans la circulaire n°2017-862-D.**

Exception relative aux déplacements dans le cadre d'une formation prévue dans le plan de formation des agents (décision du Conseil National Paritaire de la Formation) :

Les frais d'hébergement ne sont admis qu'à partir d'une distance de 100 km, les plafonds sont les suivants :

- 75 € dans les villes de moins de 200 000 habitants petit-déjeuner inclus.
- 120 € à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise, ainsi que dans les communes de plus de 200 000 habitants (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse) petit-déjeuner inclus.

Frais de repas :

Forfait de 15,25 € par repas en cas de déplacement de l'agent en dehors de son cadre de travail habituel et sous réserve de ne pas disposer de l'avantage repas fourni par l'employeur (ticket restaurant ou contribution au restaurant d'entreprise).

Frais kilométriques :

Application du coefficient kilométrique retenu par l'administration fiscale dans le cadre de l'impôt sur le revenu, plafonné à 7 cv depuis le 1^{er} janvier 2013, sous réserve de disposer de l'autorisation d'utilisation du véhicule personnel signée par le Président.

Utilisation du train :

Le remboursement est plafonné à hauteur du tarif seconde classe.

Les demandes de prise en charge sont désormais exclusivement effectuées via le logiciel Notys sur présentation d'un justificatif original (facture) à transmettre mensuellement au siège de la CMA à l'attention de la Direction des Ressources Humaines.

● Débats :

M. CLAVERIE présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide :

- **D'appliquer les montants de prise en charge des frais de mission des agents de la CMA Hauts-de-France déterminés par la circulaire n°2017-862-D.**
- **De dé plafonner le montant du remboursement des nuitées à Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise, ainsi que dans les communes de plus de 200 000 habitants (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse) petit-déjeuner inclus (aux frais réels) à 110 € petit-déjeuner inclus.**

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
12 Votants, 12 Voix "pour"

Point d'information 2018-317

RESSOURCES HUMAINES

Point N°12 : Information sur l'organisation comptable de la CMA

● **Contexte**

La Direction Financière de la CMA a été très fortement impactée par deux départs en arrêt maladie de longue durée depuis février 2018, et un important turn-over de collaborateurs aides-comptables à Lille.

La situation globale de cette Direction Financière peut être résumée ainsi :

- effectif trop faible pour la masse des données à traiter;
- procédures de gestion comptable et administrative trop peu écrites et développées;
- impacts de la situation de l'équipe sur les délais de traitement devenus très risqués (paiements aux fournisseurs, éditions des factures pour nos clients, rapprochements bancaires pas faits,...)
- incapacité à produire les indicateurs de gestion courante et à se projeter dans le futur.

Il est devenu indispensable d'agir de façon pro-active sur l'organisation comptable générale de l'établissement.

Le secrétaire général et le Directeur Financier animent chaque semaine depuis septembre des réunions pour régler les sujets plus urgents.

Ainsi, des **recrutements spécifiques** ont été mis en oeuvre très récemment au niveau de la Direction Financière (3 comptables, 1 contrôleur de gestion pour une arrivée en novembre), et la CMA consulte en ce moment pour se faire accompagner en diagnostic d'organisation et en appui opérationnel direct par un cabinet comptable.

Par ailleurs et de façon plus large, **c'est l'organisation des collaborateurs avec missions comptables dans les antennes qui doit être revue**. A ce jour, et c'est le fruit de l'histoire et non d'une volonté d'organisation, des agents sont parfois en charge de gérer les engagements de dépenses, parfois en charge de gérer la facturation, parfois en charge de gérer la caisse, parfois plusieurs missions à la fois. Et sans binôme organisé, souvent sans procédure établie et sans contrôle de bonne application des procédures par manque de temps.

C'est pourquoi les collaborateurs concernés dans toute la région par la mise en oeuvre comptable ont été réunis le 18 octobre à Arras par le secrétaire général, le Directeur Financier et le Responsable du Contrôle de gestion. La situation anormale que nous traversons leur a été exposée, et la cible d'organisation collective pour 2019 leur a été dévoilée. Suite à cette réunion, les collaborateurs vont devoir se positionner sur **des postes de "référénts comptables locaux"** pour certains, ou se recentrer sur des missions opérationnelles sans mission comptable pour les autres.

Les agents concernés, comme les responsables d'antennes, traversent donc un moment charnière qui doit déboucher sur **une organisation "en étoile" de la Direction Financière dès début 2019**, avec une équipe centrale renforcée et une équipe locale professionnalisée et accompagnée notamment en formation. C'est avec l'ensemble de ces éléments que l'organisation comptable de la CMA en 2019 pourra notablement progresser.

● **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération : Un Projet étoile consistant en la création d'un réseau comptable avec des référents sur chaque sites de la CMA est mis en place. Trois personnes nouvelles viennent d'être recrutées en CDD au siège afin de résorber le retard.

M. le Président GRISET précise qu'il est important que le retard soit résorbé au plus vite, même s'il faut continuer à recruter 3/4 personnes de plus.

Le Bureau est informé de l'organisation comptable actuelle et à venir de la CMA.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Point d'information 2018-318

RESSOURCES HUMAINES

Point N°13 : RH - expérimentation du Télétravail

• Contexte

Le Statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévoit, depuis sa parution au journal officiel du 13 septembre 2018, l'expérimentation du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période d'un an.

En effet, l'annexe XXII du Statut précise notamment les éléments suivants :

- Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son lieu d'affectation au choix de l'agent.
- Il est limité à deux jours par semaine (minimum trois jours de présence sur site) – sauf dispositions spécifiques liées à l'état de santé de l'agent – durée proportionnelle au temps de présence de l'agent.
- L'agent doit en effectuer la demande auprès de son supérieur hiérarchique. Cette demande est soumise à la validation du Président sur avis du Secrétaire Général. L'accord ou le refus sont formalisés par un écrit. Le refus de la demande doit être motivé.
- Il peut être mis fin à cette forme d'organisation à tout moment, par écrit, à l'initiative du responsable hiérarchique, moyennant un préavis d'un mois.
- Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.
- La Commission Paritaire Locale est informée du nombre de demande d'exercice en télétravail, du nombre d'autorisations accordées et du nombre de refus.

• Proposition

Cette expérimentation est subordonnée à la mise à jour du règlement des services suite à délibération de l'Assemblée Générale de la CMA, sur avis de la Commission Paritaires Locale siégeant en sa formation de comité d'hygiène et de sécurité. En l'occurrence, le règlement des services doit prévoir la **liste des activités éligibles au télétravail** et les **modalités de mise en œuvre** (fréquence, localisation, règles à respecter, modalités de contrôle, etc.).

• Débats :

M. CLAVERIE présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide de mandater un groupe de travail sur l'expérimentation du télétravail en CMA Hauts-de-France.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-319

RESSOURCES HUMAINES

Point N°14 : Titularisations

- **Contexte**

Sylvie BOIDIN arrivée en CMAR Nord-Pas-de-Calais en tant que Conseiller au 01/12/2017.

Sarah DE KNYF arrivée en CMAR Nord-Pas-de-Calais en tant qu'aide-comptable au 01/10/2015.

- **Proposition**

Il est proposé au bureau la titularisation des agents suivants :

- Sylvie BOIDIN : Conseiller – Maîtrise niveau 1 au 01/12/2018
- Sarah DE KNYF : Aide-Comptable – Employé niveau 2 au 01/01/2019

- **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau décide de valider la titularisation de Sylvie BOIDIN et Sarah DE KNYF.

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
12 Votants, 12 Voix "pour"

Point d'information 2018-320

Ressources Humaines

Point N°15 : Licenciement pour abandon de poste d'un agent de la CMA

- **Point d'information**

Madame Gaëlle HUVELLE a été recrutée au Pôle Relation Clients en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 29/05/2018. Elle est absente de son poste de travail depuis le 07/06/2018 pour maladie.

Depuis le 28/07/2018, les justificatifs d'absences sont soit invalides soit inexistants. Madame Huvelle n'a pas donné suite aux courriers envoyés en août pour absences injustifiées et aux mises en demeure envoyées le 24/09/18 et le 16/10/2018.

Conformément à l'article 42-III du Statut du Personnel, le licenciement pour abandon de poste sera prononcé en date du 16/11/2018.

- **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération. Aucun commentaire n'est effectué.

Le Bureau prend acte du point d'information relatif au licenciement pour abandon de poste d'un agent de la CMA.

Délibération 2018-321

COMMUNICATION

Point N°16: Note de Conjoncture CMA HDF

• Contexte

La Commission de la prospective, lors de ses réunions des 06 septembre et 06 novembre 2018, a souhaité relancer au niveau des Hauts de France la publication de la note de conjoncture en tant qu'outil de pilotage prospectif pour la CMA et de positionnement individuel pour les entreprises intéressées.

Annexe 5 : Devis Eficéo

• Proposition

Produits : Des tableaux de bord respectant les thèmes du questionnaire sont proposés pour la REGION (CRMA) et pour les TERRITOIRES. Ces thèmes traiteront de l'évolution du CA, de la situation de trésorerie, de l'investissement et de l'emploi. Cette approche conjoncturelle se ferait à chaque trimestre par territoire (24), par secteur d'activité et par tranche d'effectifs

Pour la CMA :

- Les tableaux de bord régionaux livrent des analyses très complètes par secteur économique, par trimestre et par territoire. Ils sont proposés, en coupe instantanée, pour chaque trimestre, et en série chronologique sur 8 trimestres maximum.
- Les tableaux de bord territoriaux suivront la même logique que les tableaux de bord régionaux en se focalisant sur des données plus synthétiques spécifiques au territoire.

Pour les artisans :

Pour ceux qui le souhaitent (sous réserve qu'ils contribuent à l'alimentation de l'enquête web conjoncture), ils recevraient chaque trimestre cette note de conjoncture avec leur positionnement au regard de l'artisanat régional dans son ensemble, de l'activité spécifique de l'entreprise et de sa tranche d'effectif. Cette même approche serait réalisée également sur son territoire.

Cette offre pourrait faire partie de l'abonnement de services à la CMA.

Modalités : (Sous-traitance)

- Envoi du questionnaire par e-mailings (sur base de 35 000 adresses mail détenues par la CMA sur l'ensemble des Hauts-de-France), soit un total de 420 000 mails envoyés chaque année ($1 \text{ mail} + 2 \text{ relances par trimestre} = (35\ 000 + 70\ 000) \times 4$)

Taux de retour escompté (10%) sans relance téléphonique, soit 3 500 réponses, qui devront être redressées pour être représentatives tant par activité, taille d'effectif que par territoire.

Si nécessaire avec une relance téléphonique, le taux de retour de 15% soit 5200 réponses pourrait être obtenu.

- Traitement des informations
- Elaboration des tableaux de bord régionaux et territoriaux par un logiciel informatique.
- Création du web reporting du trimestre en cours par mise à jour des différentes vues départementales et territoriales

Budget prévisionnel : 27 940 € HT (hors relance téléphonique) sur base d'un premier devis.

- **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération et souligne l'importance de la publication d'une note de conjoncture prenant en compte l'économie de proximité et crédibilisant la CMA auprès de ses partenaires et des entreprises.

M.le Président GRISET précise qu'il faudra constituer un panel représentatif, crédible et stable (ne pas en changer tous les 3 mois). Ce panel devra intégrer les 100 élus de la CMA.

Le Bureau décide d'autoriser la CMA Hauts-de-France à réaliser la note de conjoncture.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

Délibération 2018-322

RESSOURCES HUMAINES

Point N°17 : Implantation de la CMA à DOUAI : décision de maîtrise d'ouvrage et de recours à un programmiste

- **Contexte**

La CMA porte depuis plusieurs années le projet de moderniser son implantation dans l'arrondissement de Douai, avec l'implantation d'un centre de formation professionnelle regroupant des formations à ce jour non mises en œuvre.

Le projet de la CMA est de cumuler sur un site unique les fonctions suivantes :

- **Centre Entreprises**
 - Antenne Entreprises CMA
 - Espace Domiciliation d'entreprises et pépinière
 - Hébergement d'entreprises
- **Centre de Formation**
 - Ateliers pour les formations Métiers du Bâtiment : Rénovation thermique de l'habitat et Habitat intelligent
 - Ateliers pour les formations Métiers de Services (aide à la personne, coiffure).
 - Espaces de formation générale et technologique (et de pratique sportive)
- **Centre de restauration** des usagers et agents de l'antenne CMA
- **Centre d'hébergement** des apprenants.

L'objectif de la CMA pour Douai, sur le volet Formation, est d'aboutir à la construction d'un centre de formation polyvalent, pouvant accueillir 500 apprenants en cumulant les différentes voies de formation (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, et formation continue).

Certaines des fonctions évoquées ci-dessus pourraient faire l'objet d'opérations distinctes par d'autres opérateurs (par exemple pour l'hébergement d'entreprises, la CAD pourrait gérer directement la construction, s'agissant de la mise en œuvre de sa compétence de développement économique).

Le foncier est réservé par la Communauté d'Agglomération de Douai (CAD) sur le parc d'activités de la Clochette, près de la gare, depuis plusieurs années.

La CAD ne disposant pas de la compétence Formation, elle n'est pas en mesure de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La CAD propose à ce jour à la CMA trois éléments déterminants pour avancer sur le projet :

- La cession de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération immobilière, pour l'euro symbolique ;
- Le rôle de délégataire de maîtrise d'ouvrage, si la CMA accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération (ce qui est possible au titre de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique) ; en d'autres termes, la CAD serait chargée par la CMA de construire les bâtiments, par une convention expresse ;
- Une subvention d'investissement de la CAD à la CMA, dont le montant sera fixé une fois le coût d'opération fixé (donc au terme de la programmation de l'opération pour une estimation, puis au regard du montant des marchés publics de travaux).

● **Propositions**

Il est impossible à ce stade de fixer une enveloppe budgétaire pour ce projet, c'est pourquoi le recours à un programmiste est indispensable.

● **Débats :**

M. CLAVERIE présente la délibération qui a été largement débattue en introduction du présent Bureau.

Le Bureau décide :

- **De prendre la maîtrise d'ouvrage d'une opération immobilière à Douai, intégrant les fonctions décrites ci-dessus ;**
- **De lancer une consultation en vue de recourir à un programmiste pour cette opération et de mobiliser les crédits nécessaires à cet effet ;**
- **Au terme de la programmation de l'opération par la CMA,**
 - **De solliciter de la Communauté d'Agglomération de Douai la cession des parcelles nécessaires dans la zone de la Clochette à Douai ;**
 - **De déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière complète (y compris la phase administrative de sélection de la maîtrise d'œuvre) à la Communauté d'Agglomération de Douai, dans le cadre juridique et conventionnel réglementaire en vigueur ;**
 - **De solliciter de la Communauté d'Agglomération de Douai et du Conseil Régional Hauts-de-France une subvention d'investissement permettant le financement de l'opération (soit respectivement 40% et 40% du coût d'objectif de l'opération).**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

12 Votants, 12 Voix "pour"

QUESTIONS DIVERSES

M.DUWICQUET souhaite savoir s'il y a une autonomie des membres des CT pour engager l'enveloppe des participations sans passer par le bureau.

M.le Président GRISET rappelle que le Bureau a décidé de mettre à disposition de chaque CT une enveloppe de 15 000€, laquelle ne doit être utilisée que comme un levier pour faciliter la conclusion d'une convention. Il pourrait être décidé qu'un pourcentage, par exemple 5% du montant de la subvention, objet de la convention, soit attribué librement par la CT sans autorisation du Bureau.

M.LEGENDRE fait part de son inquiétude sur l'état du bâtiment du CEFMA tourcoing.

M.le Président GRISET confirme avoir adressé une lettre à ce sujet au Conseil Régional et rappelle que la reconstruction du CEFMA d'ici 3 à 4 ans fait partie de l'accord avec la ville de Lille.

L'ordre du jour étant épuisé **M. le Président GRISET** remercie ses collègues et lève la séance à 13 heures 30.

RAPPEL : LE PROCHAIN BUREAU EST PREVU LE 10 DECEMBRE 2018 à BOVES